

# DECISION N°FranceAgriMer/ST/2020/03

La directrice générale de FranceAgriMer,

### Vu:

- le code rural, livre VI, notamment ses articles L.621-6 et R.621-28 ;
- le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 39 ;
- le décret du 7 mai 2019 portant nomination de Monsieur François RAVIER, préfet de la Haute-Corse ;

## Décide:

#### Article 1er:

Délégation de signature est donnée à Monsieur François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, chargé de l'intérim du préfet de Corse, en sa qualité de représentant territorial de FranceAgriMer et d'ordonnateur délégué en résultant, à l'effet de signer toutes décisions, instructions, correspondances et conventions, même de délégation, nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Etablissement en Corse, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

# Article 2:

Cette décision abroge et remplace la décision n°FranceAgriMer/ST/2020/02 du 30 janvier 2020.

Fait à Montreuil, le 30 juillet 2020

La Directrice générale,

Christine AVELIN